



6 Juin 2011,

« Stratégie Nationale de la Biodiversité » Destruction du service public et contre-volonté politique : exemple de la Lorraine.

La SNB adoptée le 19 mai dernier sous l'égide du Ministère en charge de l'Ecologie (MEDDTL) est un document qui s'inscrit dans les engagements internationaux de la France. Déclinant de façon théorique les orientations stratégiques et objectifs fixés par la Convention de la Biodiversité de l'ONU (CBD), cette stratégie s'articule selon 6 axes consensuels, sans aucun engagement concret du MEDDTL

Soutenir réellement ces objectifs de sauvegarde de la biodiversité, équivaut à **dénoncer la casse du service public** de protection de la nature et **l'absence de volonté politique** pour protéger la biodiversité, voire le mépris sous-jacent pour ces thèmes derrière la façade repeinte en vert, et proposer des pistes.

1 Les ravages de la RGPP

« Zone de gouvernance » DREAL Lorraine :

En Lorraine, 435,3 ETP titulaires sont affectés au « BOP 113 Urbanisme Paysage Biodiversité Eau », dans la « zone de gouvernance DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement, Service Navigation et les « DDT » - Directions départementales des Territoires). Sur ces 435 ETP, **55** sont affectés à l'action 7 « Biodiversité », dont 29 en DREAL (estimations basées sur « SALSA ») et le solde dans les 4 DDT.

Ces effectifs ont certes augmenté en DREAL depuis 2007 grâce à l'ouverture de postes dits « Grenelle », mais cela correspondait à de nouvelles missions « grenelliennes » (Plans Nationaux d'Action (PNA), Trame Verte, Stratégie Aires Protégées ...). Cependant il faut noter que **ces postes ne sont pas des créations nettes mais des transferts internes**, principalement des « réorientations » des agents « ex-équipement », alors qu'ils ne bénéficient que de quelques jours de formation au thème complexe de la biodiversité (ces quelques jours étant remis en cause par les restrictions budgétaires drastiques en cours).

De plus, les **DREAL et DDT ne se remettent pas des fusions** à la hussarde.

Aux « préfigurations » succède une phase de « post-figuration », **les services restent durablement désorganisés** : la répartition des tâches entre DREAL et DDT reste aléatoire, une gêne quotidienne est ressentie du fait de l'insuffisance criante de personnels et de moyens pour les services généraux, beaucoup de tâches administratives, logistiques incombent désormais aux agents techniques y compris

chefs de cellule, souvent des ingénieurs divisionnaires désormais réduits à des tâches bureaucratiques de « contremaîtres »...

Cette désorganisation inefficace générée par la RGPP, est bien illustrée par la situation de la Division « Expertise » de la DREAL, chargée entre autres de donner les avis « eau – paysage biodiversité » sur l'ensemble des dossiers instruits par la DREAL (urbanisme, installations classées, infrastructures etc.) : **3 Agents se partagent 350 dossiers à traiter par an** (chiffres 2010) : dans ces conditions seuls certains dossiers peuvent être instruits correctement, et le poste « Grenelle » supplémentaire affecté à cette division, quand il sera attribué, ne suffira pas à améliorer la situation...

Enfin la situation est mauvaise pour la partie des 435 ETP du BOP 113 affectés à l'Urbanisme en DDT et DREAL (droit du sol : instruction des permis de construire, planification, SCOT, ZAC ...). Ce service public régalién, indispensable à l'application d'une politique de biodiversité –notamment de trame verte- est fortement remis en cause par les 2 vagues de RGPP (2008/2010 et 2011/2013). Ainsi le DREAL Lorraine vient de faire remonter au SG du MEDDTL dans le cadre de « RH 2011-2013 », **les postes « Urbanisme » comme principales cibles pour « rationaliser » les effectifs (entendre supprimer)**. Les services généraux, déjà dramatiquement « rationalisés » en Lorraine, ne sont plus « ciblés prioritairement », le fonctionnement courant de la DREAL et des 4 DDT étant déjà des plus aléatoires, les agents survivants sont totalement surchargés...

En conclusion sur ce point, les réaffectations en « postes grenelle » restent numériquement insuffisants face aux nouveaux défis, et aussi à cause de la désorganisation générée par la RGPP en DREAL et DDT. Le « redéploiement interne » vers la biodiversité, est contrebalancé par les suppressions de postes en cours au MEDDTL, le projet RH 2011-2013 réduisant notamment le service public de régulation de l'urbanisme, comme du logement.

Les établissements publics ONCFS et ONEMA

L'année 2011 marque un tournant avec l'application de la RGPP à ces établissements chargés de la biodiversité : économies de fonctionnement (au moins 10 %) et non remplacement d'un départ en retraite sur 2.

Concernant **l'ONCFS** (Office national de la chasse et faune sauvage) et **l'ONEMA** (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), la région est touchée par une difficulté de recrutement majeure. **A été décrété le gel des nouveaux recrutements jusqu'en 2013, alors même que les missions de protection de la Faune Sauvage (Biodiversité) devraient être développées.**

A **l'ONEMA**, c'est l'impossibilité des services centraux de fournir les renforts attendus – **15 postes vacants à l'ONEMA en Lorraine**. De plus, **le MEDDTL demande à l'ONEMA de ne plus s'occuper de biodiversité** : il est officiellement demandé à l'Office d'abandonner ses missions de protection des Zones Humides, des Ecrevisses et des Frayères (zones de reproduction des poissons) !

2 « Une politique de gribouille »

- Il est annoncé par toutes les sources, un gel de tout nouveau crédit relatif à la biodiversité, dès le prochain dialogue de gestion de septembre qui devraient retirer tout nouveaux moyens (autorisation d'engagement) aux DREAL, jusqu'aux présidentielles.

Et les priorités désormais annoncées par le Ministère, dévoilent à quel point le Grenelle de l'Environnement a accouché d'une souris :

> Appel à projets pour la restauration des sites Natura 2000 dégradés,

La priorité n'est désormais plus la signature de contrats et Chartes Natura 2000 opérationnels...mais de masquer l'inefficacité, de mieux en mieux connue par la Commission Européenne, de l'ensemble du dispositif français qui a toujours souffert du manque de courage politique et de moyens.

La plupart des sites Natura 2000 en Lorraine sont en effet dégradés, par retournement de prairies, intensification de l'exploitation forestière, inefficacité et lourdeur volontaire du dispositif « Docob – Copil ». Et l'évaluation des incidences (article 6 de la Directive Natura 2000) est désormais déclinée en un système de listes positives destiné à « calmer » la Commission Européenne et à satisfaire l'irréductible carré d'opposants à Natura 2000.... Rappelons qu'un rapport de l'inspection générale estimait en 2008 à 450 ETP en régions et départements, le besoin d'effectifs de contrôle d'Etat des engagements des différents gestionnaires des sites Natura 2000 (rapport Badré).

> Trame verte et bleue en zones urbaines,

Après l'abandon de toute mesure réglementaire, le programme phare du Grenelle en terme de biodiversité (destiné à rattraper le retard français en la matière), la TVB, est désormais enlisée dans la «comitologie » ; pour reprendre les termes du MEDDTL.

A part l'acquisition des 20 000 Ha de zones humides, financée par les redevances « eau » payées à 80 % par les ménages et le solde par les industriels et agriculteurs, aucun moyen n'est prévu pour préserver les trames bien plus essentielles que la trame en zone urbaine : **la trame bleue, la trame agricole et la trame forestière...**

Preuve en est, l'absence de moyens d'Etat et de pression sur la SANEF (Société des autoroutes du Nord Est de France), pour financer l'indispensable projet d'éco-pont du col de Saverne, qui permettrait pourtant d'assurer l'avenir du noyau de populations de Lynx et de Chats forestiers de cette partie de l'Europe.

> Cartographie au 1/25000ème des habitats naturels à l'horizon 2018,

Cette cartographie est reportée de 2 ans, comme la cartographie fine des Trames Zone Humides, Agricoles et Forestières par satellite, en effet **les budgets prévus pour financer ces programmes scientifiques sont également gelés jusqu'aux élections présidentielles !**

Comme ça on ne verra plus les retournements de prairies...

> Poursuite de l'Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC).

Cette mesure de communication, non prévue dans le Grenelle et lancée unilatéralement par Chantal Jouanno, **n'a donc pas été abandonnée comme le demandait y compris les Directeurs Régionaux DREAL. Au contraire, elle est décrétée prioritaire !**

Il est pourtant avéré, que si l'idée est intéressante, le dispositif est prématuré alors que l'inventaire ZNIEFF, base scientifique de l'ensemble du dispositif biodiversité, reste à achever dans 2/3 des régions... Et que le Système d'Information Nature et Paysage (SINP) gagnerait tant à être alimenté régulièrement, validé et organisé...

« ABC » n'a donc pas les fondements scientifiques nécessaires, est saupoudré dans quelques communes par région. Et a été très mal enclenché avec une absence totale de consultation des acteurs locaux pourtant indispensable à son succès : Parcs Naturels Régionaux, conseils généraux (espaces naturels sensibles), services du MEDDTL (qui n'ont déjà pas le temps de s'occuper des autres dossiers...)

Alors que la poursuite de Natura et des ZNIEFF aurait du être ciblés prioritairement, ainsi que la mise en place de la TVB... Alors que de nouveaux dispositifs « Grenelle » ont été lancés (SCAP, PNA)... Alors que l'empilement du mille-feuilles de politiques non coordonnées de biodiversité devient vraiment ingérable... **L'arrivée en surplus d' « ABC », sans moyens supplémentaires et sans concertation, est le symbole même du nuage de fumée verte des communiqués ministériels de la politique de biodiversité du Ministère, destiné à noyer le poisson.**

3 « Ca commence à bien faire ces histoires d'environnement »

La politique forestière

Le directeur en charge de la commercialisation de l'ONF, a fait plusieurs descentes en Lorraine, afin d'y réciter le discours du Chef de l'Etat en la matière, en forêt domaniale et communale.

Dans des zones Natura 2000, dans les sapinières vosgienne à Grand Tétras comme dans les Chênaies centenaires, la pression hiérarchique est constante et le discours invariable : **plus un arbre de plus de 50 cm ne doit rester debout ! (sic)** Fi des futaies mélangées, fi des petits oiseaux de Natura 2000 (sic), **priorité à la monoculture productive du résineux et à la création de voies de dessertes ...**

La RGPP frappe en même temps, et l'Etat tente de faire disparaître le métier même de garde forestier en spécialisant les agents dans les restructurations successives.

Le taux de suicide de nos collègues de l'ONF n'a rien à envier à celui du MEDDTL, et il n'y a rien à attendre du contrat de plan état-ONF qui va passer en douce cet été...

L' « Opération d'Intérêt National » du chef de l'Etat

Cette opération « voulue par le chef de l'état » comme répété à l'envi, consiste à réaliser une « éco-cité » à la frontière du Luxembourg. Elle va se structurer le long

d'une nouvelle route à construire. Or, une ligne de chemin de fer désaffectée ne demande qu'à être réhabilitée, entre Villerupt et Esch (Lux) pour drainer le flux de frontaliers...

Et cette « écocité-route » est planifiée dans des anciennes friches minières en pleine reconquête de biodiversité : quelque 60 espèces protégées, dont certaines des plus rares, y trouvent refuge.

Côté luxembourgeois, un site Natura 2000 protège le milieu. **Côté français, ces milieux naturels vont-ils être « éco-bétonnés » ?**

Le Grenelle gît à Villoncourt, république bananière des Vosges...

La décharge de Villoncourt est en cours d'excavation (phase de travaux préparant le début d'exploitation de mise en décharge de déchets), en pleine clairière forestière, **sur une nappe phréatique qu'on tente d'épuiser depuis 3 mois et qu'on déverse dans la nature, au beau milieu d'une population de Sonneurs à Ventre jaune**, qui vient de coloniser le chantier inexorablement envahi par l'eau...

SUEZ couvre le tout de bâches censées imperméabiliser la décharge et l'administration continue à ce jour à couvrir SUEZ.....

Le département a un taux de recyclage des déchets parmi les plus faibles de France. Le Préfet 88 clame qu'il a agit sous pression quand il a autorisé la décharge, en censurant les avis de ses services de l'eau et de la nature (DREAL service « ex-DIREN », DDT et ONF) et l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Le président du Sénat et président du Conseil Général, Christian Poncelet, s'est rendu récemment au conseil municipal de la commune voisine, entouré de ses « amis » de SUEZ Environnement. Il a expliqué au conseil municipal médusé, qu'il fallait revoir leur remembrement, pour ajouter 3 km de routes, que ses amis de SUEZ paieraient « fifty-fifty ».

1,5 KM a déjà été construit illégalement pour desservir la décharge, avec des matériaux issus de filtres d'incinérateurs anormalement chargés de plomb et de baryum, au-dessus d'une rivière à Brochets (qualifiée de « fossé » dans l'étude de Suez)...

Tout cela lui permettant de justifier sa route Epinal Rambervillers St-Dié, serpentant autour des voies existantes, jusque dans des zones à Grand tétras du Massif Vosgien..... M. Poncelet ayant obtenu en 2008 du Ministre Borloo, le premier Partenariat Public Privé pour faire une route « grenellienne » ?!

Une voie ferrée est opérationnelle entre Epinal et Rambervillers et ne demanderait qu'à être développée.

Mais ce département serait-t-il condamné au sous-développement et à la gérontocratie ?

...Rossinot, Morano et le pouvoir du « Château »

Quant au Maire de Nancy, il a obtenu de Jean-Louis Borloo, la relance du Grand Canal devant relier la Saône à la Moselle comme mesure phare du Grenelle.

Là encore, ce serait trop compliqué de développer le frêt, mieux vaut se lancer dans un projet techniquement infaisable, qui fait perdre leur temps aux agents de VNF et des SN et alimentent les bureaux d'études.

Sans parler de la catastrophe hydrique engendrée par la coupure des têtes de bassin de la Saône et de la Meuse, ce projet pharaonique s'il voyait le jour créerait un couloir d'invasion pour la remontée des espèces méridionales, et couperait le sud de la Lorraine et la Franche Comté en 2, avec cette infrastructure infranchissable de 80 mètres de large...

Mr. Rossinot adore décidément la Trame Verte et Bleue ! La société immobilière SOLOREM dont il est le président, et la Communauté Urbaine dont il est le président aussi, ont relancé le projet d'urbanisation du plateau de Brabois.

Cette ZNIEFF constitue une des dernières zones naturelles de la banlieue de Nancy. Mais qu'on ne s'inquiète pas, une station de plante protégée sera conservée et grillagée autour des immeubles.

Inutile bien sûr d'attendre les conclusions de la Trame Verte du SCOT pour lancer tous ces chantiers...

Quant à la ministre Morano, elle « rêve la nuit de la centrale photovoltaïque de Toul-Rosières » (sic); le Préfet a donc là aussi été obligé de censurer ses services, et le dossier est passé en force. Des colonies de Chauve-souris se reproduisent dans les bâtiments désaffectés et sont menacées de destruction ; et 100 Ha de prairies de fauche en cours de renaturation (espace naturel sensible du CG 54) sont consommés, alors qu'autour de Toul de vastes zones commerciales se sont déjà étalées....

Les associations de protection de la Nature ont donc saisi en urgence l'ONCFS et la justice.

* * *

Depuis le « ça commence à bien faire ces histoires d'environnement », le Grenelle a aussi été abandonné en rase campagne concernant l'agriculture.

Ces exemples, qui font le quotidien des agents du service public de l'Environnement, montre le vrai visage du régime en place : **celui de l'ultralibéralisme sans aucun respect pour l'environnement ...encore moins pour la biodiversité.**

La RGPP étrangle les services en charge de l'environnement, et on demande aux agents, qui sont écoeurés, de servir de caution à ce « green-washing » d'Etat.

Le Code de l'Environnement, le Code Forestier, le Code Rural et le Code de l'Urbanisme sont ainsi quotidiennement vidés de leur sens, à coup de RGPP et d'instrumentalisation de l'Etat... L'intérêt public se confond désormais avec celui des multinationales et de politiciens qui travaillent pour elles.

L'environnement est gravement menacé par la poursuite de ces politiques.

4 Le chantier de reconstruction

Dès aujourd'hui, la reconstruction du service public de l'environnement dont celui de la biodiversité, doit être envisagé, ne serait-ce que pour garder l'espoir dans ce cauchemar sarkozyste...

Un service public de l'environnement efficace, créateur d'emplois est envisageable dans le cadre d'une politique réellement écologique.

Le développement du rail, une forêt et une agriculture multifonctionnelle, le développement d'une économie écologique –isolation, recyclage, énergie solaire..., le tout dans le cadre d'un vrai réseau écologique protecteur des milieux naturels, permettra d'atténuer les effets du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

La mise en œuvre d'une telle planification écologique est en effet indispensable pour la survie des générations futures.